

# PARLEMENT EUROPÉEN

## Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe (y compris la Libye)

*12<sup>e</sup> réunion interparlementaire du Parlement européen et de la Tunisie*  
du 14 au 17 septembre 2005

Tunis

Rapport de Mme Luisa Fernanda Rudi Úbeda, présidente de la délégation

### **Introduction**

Une visite de la délégation pour les relations avec le Maghreb a eu lieu en Tunisie du 14 au 17 septembre 2005 en réponse à une invitation du Parlement tunisien. Cette visite, prévue au départ en juin, avait été reportée à la suite des élections municipales dans le pays.

La délégation, dirigée par sa présidente, Mme Luisa Fernanda Rudi Úbeda, a pu compter sur la présence de MM. Alain Hutchinson et Simon Busuttil, respectivement premier et deuxième vice-présidents, de M. John Attard-Montalto pour le PSE, de Mme Hélène Flautre pour les Verts/ALE et de M. Girts Kristovskis pour l'UEN.

La visite s'est avérée encore plus d'actualité après la dénonciation la semaine précédente, en séance plénière du Parlement européen, de la situation des droits de l'homme en Tunisie et la remise par le président du Parlement, à la requête de la présidente de la délégation, d'une lettre à l'ambassadeur tunisien (incluse en annexe).

La délégation a participé à de nombreuses rencontres, tant avec des représentants de la Commission et de la présidence britannique, du Parlement tunisien et de l'exécutif que de la société civile.

### **Réunion avec la Commission et la présidence**

La visite a commencé par une réunion d'information dans les locaux de la délégation de la Commission, à laquelle a également assisté un représentant de la présidence britannique, sur les thèmes suivants:

- l'évolution récente de la situation politique, notamment la question des droits de l'homme,
- la situation économique en Tunisie et
- les relations bilatérales entre ce pays et l'UE.

(Traduction externe)

## **Réunion avec des représentants de diverses organisations non gouvernementales**

En règle générale, les différents représentants des organisations non gouvernementales ont manifesté leur préoccupation à l'égard de ce qu'ils ont défini comme une grave détérioration de la situation des droits de l'homme depuis 2003. Pour preuve, ils ont rapporté les faits suivants:

- la suppression du congrès de la LTDDH et l'infiltration présumée de personnes proches du gouvernement dans les organes de décision d'ONG afin de gêner leur travail, ce qui a entraîné des actions en justice,
- l'absence de reconnaissance de certaines ONG par les autorités,
- la dénonciation du blocage de fonds communautaires destinés aux ONG par les autorités tunisiennes,
- la situation dans les prisons considérée catastrophique, circonstance confirmée dans un rapport de la Croix Rouge,
- l'apparente liberté de la presse, puisque les journalistes sont contraints de s'autocensurer s'ils veulent continuer à exercer leur profession. Le motif officiel avancé pour justifier les restrictions à la liberté de la presse et au travail des organisations est la lutte contre le terrorisme, ce que les représentants des ONG considèrent comme un simple prétexte.

La situation de la «Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme» (LTDDH) revêt une importance toute particulière en ce moment. Cette organisation, la première du genre dans le monde arabe et qui existe depuis 28 ans, avait l'intention d'organiser son congrès en septembre 2005. Le président tunisien a confirmé ce point au président du Parlement européen lors de sa visite en avril 2005. Cependant, au début du mois de septembre 2005, à la suite d'une décision judiciaire sur demande de certains membres considérés proches du gouvernement, la police a encerclé les locaux de la LTDDH. S'y trouvaient présents, en soutien à la LTDDH, des membres du personnel de la Commission et des représentants de différentes délégations diplomatiques. En janvier 2005, le ministre de la justice avait déjà communiqué à la LTDDH qu'elle n'était pas ; du point de vue juridique, autorisée à recevoir des fonds communautaires.

Les représentants des ONG ont exprimé aux députés du Parlement européen les souhaits suivants:

- Le Parlement européen doit prendre la situation des droits de l'homme en Tunisie plus au sérieux, puisque dans l'accord d'association, moins d'importance semble être accordée aux clauses y afférentes qu'aux clauses relatives aux aspects économiques;
- Que soit soutenu le plan d'action, basé sur la politique de voisinage, à plus forte raison en prévision de la création d'une sous-commission des droits de l'homme. On attend de la délégation du PE qu'elle apporte son soutien à la création de cette sous-commission qui devrait aborder non seulement des questions générales, mais aussi des cas concrets.

En ce qui concerne la création de la sous-commission des droits de l'homme, le représentant de la Commission a signalé que les détails doivent encore être clarifiés avec les autorités tunisiennes. Il est prévu de trouver un accord avant la fin de l'année.

## **Séance de travail au Parlement tunisien**

Les thèmes suivants ont été abordés durant la réunion:

**a) Accords d'association (AA)**

La Tunisie a été le premier pays à signer un accord d'association avec l'UE (en 1995). Il bénéficie de plus d'une grosse partie des fonds communautaires alloués aux pays méditerranéens (14 % du budget total). Ces fonds sont destinés à la modernisation de l'économie et à la consolidation de la société civile. En général, la Tunisie est satisfaite de l'accord d'association, bien que l'ouverture des marchés ait posé certains problèmes à l'économie du pays. Celui-ci souhaite, à la suite de l'élargissement de l'UE, bénéficier d'un meilleur accès aux nouveaux États membres.

Le flux abondant de fonds communautaires vers la Tunisie s'explique par la capacité du pays à préparer les projets bénéficiaires du financement, ainsi que par la bonne qualité de la coopération avec la délégation de la Commission.

**b) Situation des droits de l'homme**

Comme lors de toutes les rencontres, cette question a occupé une bonne partie des conversations.

Les représentants du Parlement tunisien ont signalé que le pluralisme et les principes démocratiques, de même que le respect des droits de l'homme, ont été incorporés à la Constitution en 1992.

Du côté du PE, il a été fait allusion à la situation actuelle de l'organisation des droits de l'homme la plus ancienne du monde arabe, la «Ligue Tunisienne de Défense de Droits de l'Homme» (LTDDH). Selon les députés tunisiens, il s'agit d'un problème interne à cette organisation. Après la tenue d'élections pour nommer ses organes de décision, certains de ses membres ont intenté une action en justice. Le tribunal a alors décidé la répétition de ce scrutin. Ce jugement doit être respecté, précisément parce que la justice est un des trois piliers du système démocratique tunisien. Sur ce même sujet, il a également été fait allusion aux dénonciations formulées par la LTDDH et par d'autres organisations des droits de l'homme concernant le blocage des fonds de l'UE par les autorités tunisiennes. Les députés tunisiens ont justifié cette mesure par le fait que ces organisations n'ont pas présenté d'informations suffisantes.

La question des lois d'exception a ensuite été abordée. À cet égard, les députés tunisiens ont indiqué qu'elles ont été promulguées pour combattre le terrorisme. Elles s'inspirent de celles des démocraties occidentales et ne concernent pas d'autres domaines. S'agissant de la définition du terrorisme, il convient de distinguer le terrorisme dont sont victimes les enfants et autres personnes innocentes de la lutte contre une puissance occupante, comme celle des Palestiniens contre Israël.

### **c) Autres thèmes**

Les thèmes suivants ont été abordés:

- l'*immigration*, qui revêt une importance particulière pour la Tunisie. Comme l'ont affirmé les parlementaires tunisiens, il n'existe pas de centres de détention en Tunisie et aucun ne va être créé;
- les *syndicats*, qui doivent développer leurs activités librement et qui constituent un élément d'influence important dans la société. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, il n'existe qu'un seul syndicat unitaire en Tunisie;
- l'*évolution vers la démocratie*, qui - selon les députés tunisiens - doit s'adapter à la situation de chaque pays. Quoiqu'il en soit, et bien qu'ils comprennent la nécessité de poursuivre le processus naturel de l'évolution démocratique, les Tunisiens ne souhaitent pas entendre de reproches, car ils considèrent que l'UE doit tenir compte des résultats obtenus jusqu'à présent;
- la politique de *délivrance de visas* pour la visite dans les États membres de l'UE, qui a fait l'objet de critiques. Selon certains parlementaires tunisiens, alors qu'en règle générale les voyageurs qui visitent l'UE n'ont pas besoin de visas, l'UE contraint les citoyens tunisiens à en obtenir un et ce processus requiert un délai excessif.

Le vice-président du Parlement tunisien a manifesté son espoir qu'à l'avenir, il soit possible de maintenir des contacts réguliers plus fréquents entre députés, souhait que la présidente de la délégation a affirmé partager.

#### **Réunion avec le ministre des affaires sociales**

En guise d'introduction, le ministre a communiqué les chiffres suivants:

- 20 % du PIB est alloué à l'éducation et à la recherche.
- Le taux de scolarisation est proche des 100 %. À l'heure actuelle, la Tunisie compte 380 000 étudiants universitaires, dont 47 000 termineront leurs études cette année.
- Les filles représentent 33 % de la population scolaire.

Toutefois, malgré des chiffres aussi positifs, le chômage peut être considéré comme un des principaux problèmes et la cause de l'émigration de 10 % de la population. La Tunisie a signé un accord avec l'Italie qui prévoit l'émigration annuelle de 4 000 Tunisiens vers ce pays.

Aux yeux du ministre, l'émigration clandestine d'Africains en Europe ne constitue pas un problème. En ce sens, une coopération existe avec l'Italie et Malte, et des accords de rapatriement ont été signés avec différents pays.

Selon les critères de la Banque mondiale, 4,1 % de la population tunisienne doit être incluse dans la catégorie «pauvre». En tous les cas, l'État accorde des aides dans ce domaine.

Le représentant de la Commission a signalé que cette institution a l'intention d'élaborer un programme de soutien au système d'assurance-maladie, mais que pour le moment le projet est au point mort par manque d'informations.

### **Réunion avec le ministre du développement**

Le ministre a dressé un tableau très positif du développement économique en Tunisie:

- Après une année difficile, 2002, l'économie n'a cessé de croître: 5,6 % en 2003 et 6 % en 2004; les prévisions pour 2005 sont de 4,8 %.
- Le déficit budgétaire est inférieur à 3 %, tandis que le taux d'inflation oscille entre 1,9 et 2,6 %.
- Le taux de chômage, qui était de 16 % en 1998, a baissé jusqu'à 13,9 % en 2005.

Néanmoins, l'objectif fixé n'a pas encore été atteint. Les efforts visant à réformer le système fiscal et les efforts de déréglementation doivent donc être poursuivis. Il s'agit d'un aspect important des relations commerciales avec l'UE.

Les investissements étrangers en Tunisie sont extraordinairement importants, surtout si l'on veut diversifier la production de biens destinés à l'exportation: le textile, l'huile d'olive, les câbles électriques, etc.

Il est pour ce faire nécessaire de créer un climat de confiance qui éradique la corruption et garantisse un niveau élevé de transparence. La Tunisie occupe la 35<sup>e</sup> place sur la «Transparency list», ce qu'elle considère comme une position favorable.

Le ministre a souligné l'importance de l'UE pour son pays: chaque année, il reçoit de l'Union 70 millions d'euros d'aides. Grâce à cette aide et au large consensus de la population concernant nombre de questions essentielles, telles que le rôle de la femme dans la société, la Tunisie a pu se développer.

### **Réunion avec des représentants du barreau et de la magistrature**

#### **a) Réunion avec des représentants du barreau**

Selon les avocats, les conditions de travail se sont détériorées depuis 1987. L'influence de la classe politique dirigeante est chaque fois plus grande et l'intrusion de la police dans les activités des avocats est fréquente. En général, la justice est instrumentalisée à des fins politiques.

Les conditions de vie des avocats se sont détériorées: leurs honoraires n'augmentent pas, la défense auprès des tribunaux n'est pas payée, il n'existe pas de programmes de formation continue et ils ne disposent pas d'un système de sécurité sociale ou d'assurance-maladie. En revanche, si l'on appartient à la faction au pouvoir, les problèmes matériels disparaissent. Un projet de construction d'une école d'avocats a été présenté, mais cette promesse n'a pas été tenue.

En soutien à leurs affirmations, ils ont décrit les situations suivantes:

- Si l'avocat se permet de critiquer le juge dans la salle, il est sanctionné;
- Récemment, la police a perquisitionné le bureau d'un avocat chargé de la défense d'un journaliste;
- Mohamed «Maître» Abbou a dénoncé la situation dans les prisons et la justice en général. Il a été condamné à trois ans de prison pour cela. Lors de l'instruction orale, le président du collège des avocats a même été agressé;
- La situation dans les prisons est très critiquable. Par ailleurs, les détenus sont envoyés dans des centres pénitentiaires très éloignés de leurs domiciles. Pour une visite de 15 minutes, il faut parcourir un trajet très long. Les enfants scolarisés n'ont pas le droit de rendre visite à leurs parents;
- Les conditions de travail des avocats sont si difficiles que le collège des avocats a lancé un mot d'ordre de grève. Les avocats proches du régime ont demandé son interdiction aux tribunaux. Ces avocats se sont constitués en structure parallèle à l'actuel collège des avocats afin d'accroître encore davantage l'influence du parti au pouvoir sur le barreau.

La Tunisie, qui par le passé était le pays le plus avancé du monde arabe également en matière de droits de l'homme, se trouve à l'heure actuelle derrière l'Algérie et le Maroc. Les représentants des avocats ont demandé aux députés du Parlement européen d'exercer une pression politique et financière pour que la démocratie puisse être restaurée en Tunisie.

Le représentant de la Commission a signalé que cette institution a élaboré un programme visant à améliorer la situation en la matière.

#### **b) Réunion avec des représentants de la magistrature**

L'association des juges, qui comprend 1875 professionnels, existe depuis 1990 et son indépendance est garantie par la loi. Depuis le procès contre «Maître» Abbou, ses relations avec les autorités se sont détériorées. Ce procès, de nature politique, a suscité la réaction de l'association des juges. À son tour, cette réaction a entraîné la réponse des autorités qui, le 31 août 2005, ont décrété la fermeture du bureau de l'organisation sise au palais de justice. Le procureur général de l'État a, en fait, exigé que les clés lui soient remises. Un tel comportement a été considéré comme une violation de la liberté de réunion.

Dans le même temps, les opposants à l'association des juges préparent un congrès pour décembre 2005 au cours duquel des organes de direction proche du gouvernement seront élus. Les juges qui ne s'identifient pas avec le régime politique subissent de lourdes représailles.

Une juge présente à la réunion a déclaré qu'en guise de punition, elle a été mutée de force à une localité située à 460 km de son domicile, très loin de son mari et de ses enfants. Sur les cinq femmes juges qui exercent cette profession, quatre se sont vu imposer des mesures disciplinaires. La majorité des juges poursuit cependant son travail sans se laisser influencer et s'en tient exclusivement au droit et à la loi.

L'instrumentalisation de la justice au travers des organes politiques doit cesser et les membres de la délégation du PE devraient veiller à ce que l'indépendance de la justice soit restaurée.

#### **Réunion avec le ministre du commerce et de l'artisanat**

Le ministre a parlé de la déclaration de Tunis, adoptée comme annexe à une conférence euro-méditerranéenne, qui propose le rapprochement de la législation communautaire et des pays méditerranéens, l'amélioration de l'accès au marché européen et l'application de règles communes, telles que celles qui prévoient l'interdiction du *dumping* social.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les marchandises circulent librement dans les pays arabes.

Le ministre a fait allusion à l'importance du secteur textile en Tunisie, qui emploie 500 000 travailleurs. 50 % des exportations viennent de ce secteur, qui souffre à l'heure actuelle de la concurrence de la Chine. De même que la Tunisie a ouvert son marché aux produits en provenance de l'UE, le ministre a bon espoir que le marché européen ne se ferme pas aux produits textiles tunisiens.

### **Réunion avec le secrétaire d'État du ministère des affaires étrangères**

Le secrétaire d'État en charge des affaires européennes s'est exprimé dans les termes suivants:

- Du point de vue économique, la Tunisie traverse un moment difficile en raison de la hausse des prix du brut et de la concurrence chinoise dans le domaine du textile. Le pays poursuit deux objectifs: la stabilité et la croissance économique.
- Dans le domaine politique, depuis le 7 novembre 1987, de grandes avancées ont été obtenues en ce qui concerne l'instauration d'un régime pluripartite et la lutte contre l'extrémisme religieux. Durant la dernière campagne pour les élections présidentielles, le ministre a entendu les premières critiques formulées contre les partis politiques et le président.
- Les ONG reçoivent un financement non seulement de l'Union européenne, mais aussi de l'Arabie saoudite. Afin d'exercer un meilleur contrôle, le gouvernement insiste pour recevoir des informations sur ce financement. Le ministre cite, à titre d'exemple, la mauvaise expérience qu'a eue le gouvernement avec certains virements étrangers qui auraient été destinés au financement d'écoles coraniques.

La LTDDH est en phase de restructuration. Certains de ses membres se croient au-dessus des lois. La Ligue doit résoudre ses propres problèmes et respecter la loi si elle veut recevoir un financement.

- La sous-commission des droits de l'homme est la première du genre approuvée dans un pays MEDA. Il espère être en mesure de maintenir une coopération constructive avec elle.
- Il accorde une grande importance à l'indépendance de la justice: aucun Tunisien n'aurait l'idée saugrenue de mettre en doute cette indépendance.
- L'immigration clandestine constitue un grave problème. Des accords ont déjà été signés avec l'Italie et, d'ici peu, un accord sera également conclu avec l'Espagne.

### **Réunion avec le ministre de la justice**

La réunion a porté essentiellement sur l'indépendance de la justice, son fonctionnement et la situation des avocats. La conclusion du ministre aux questions que lui ont posées les députés du Parlement européen est la suivante:

- Indépendance de la justice: Elle est garantie par la Constitution et ce principe est respecté dans la pratique. Le «Conseil Supérieur» de la magistrature est compétent pour les nominations, les mutations et l'adoption de mesures disciplinaires. Par ailleurs, il s'avère problématique que les juges cherchent à constituer des mouvements politiques et se mêlent de domaines qui ne les regardent pas.
- Droits de la défense: Il a été affirmé que, lors de certains procès, les avocats n'ont pu exercer leurs droits. Il s'agit d'affaires dans lesquelles plusieurs avocats sont intervenus, chacun consacrant entre cinq et six heures à présenter sa défense. Les tribunaux se sont vus contraints d'intervenir, après avoir considéré que les avocats instrumentalisaient leurs droits pour faire durer les procès.
- Situation des avocats: La sécurité sociale est réglementée par un droit présidentiel et n'est pas de la compétence de son ministère. La décision relative à l'ouverture d'une école d'avocats a dû être reportée à plusieurs reprises pour non-comparution de ceux-ci.
- Aide de l'UE: la Commission a proposé un programme visant à améliorer le fonctionnement de la justice qui, selon le ministre, devrait être signé avant le 31 décembre 2005.

## Conclusions

Les conversations ont été en partie émaillées de positions contradictoires concernant les questions de droits de l'homme et le mode de travail des institutions de l'État.

La délégation considère qu'il convient d'accorder la priorité absolue à la question du respect des droits de l'homme. Alors que dans d'autres pays voisins, comme l'Algérie et le Maroc, de grandes avancées ont été obtenues en la matière, la Tunisie - qui a été le premier pays arabe à disposer d'une organisation non gouvernementale consacrée à la défense des droits de l'homme, la LTDDH - semble être restée à la traîne dans ce domaine. De même, l'indépendance de la justice, le libre exercice de la profession d'avocat et la liberté de la presse sont des questions très importantes pour le développement de la Tunisie.

En ce sens, la délégation du Parlement a obtenu un excellent avis sur le travail de la délégation de la Commission en Tunisie qui, à l'aide de programmes et de l'implication personnelle de ses membres, apporte un soutien important à la société tunisienne.

La délégation du Parlement européen a pu vérifier, en lisant les articles publiés à la suite des différentes réunions organisées, que la presse du pays ne s'est pas fait l'écho des critiques formulées.

La délégation du Parlement européen considère que ce texte est une description sommaire des informations reçues durant la visite et souhaite que la collaboration entre le Parlement européen et les autorités tunisiennes tournent à l'avantage de l'ensemble de la société tunisienne.

# EUROPEAN PARLIAMENT

## DELEGATION FOR RELATIONS WITH THE MAGHREB COUNTRIES AND THE ARAB MAGHREB UNION (INCLUDING LIBYA)

14-17 Septembre 2005  
Tunis

### *Final Programme*

#### **Mercredi 14 Septembre Tunis**

fin d'après-midi individual arrival of members and transfer to Abou Nawas Hotel :

Abou Nawas Hotel, 355 Place des Droits de l'Homme, Av Mohamed V  
1080 TUNIS Tel: +216.1 350 355 Fax: +216.1 354 986 / 352 882

#### **Jeudi 15 Septembre Tunis**

- 09h15 Briefing at European Commission Delegation by:  
The Presidency, P. Botson, Chargé d'affaires a.i., British Embassy  
The Commission, Giacomo Durazzo and Bernard Philippe
- Délégation de la CE Europe Building – Les Berges du Lac – TUNIS  
Tél 960 330 / fax 960 302
- 12h30 Déjeuner de travail avec les Ambassadeurs de l'UE en poste en Tunisie  
Restaurant Le Diwan Dar El Jeld  
5-10 Rue Dar El Jeld ; La Kasbah Tunis  
Tél 560 916/ fax 567 845
- 15h00 Session de travail avec le Parlement Tunisien
- Chambre des Députés, Palais du Bardo  
Tél 510 200 / fax 518 999
- 19h30 Retour à l'hôtel
- 20h30 Dîner offert par la Chambre des Députés  
Restaurant Dar El Jeld  
5-10 Rue Dar El Jeld ; La Kasbah Tunis  
Tél 560 916/ fax 567 845

**Vendredi 16 Septembre****Tunis**

- 09h00      **Monsieur Mohamed Nouri Jouini**  
Ministre du Développement et de la coopération internationale
- 10h30      **Monsieur Ali CHAOUCH**  
Ministre des Affaires Sociales
- 11h45      **Monsieur Mondher Zenaidi**  
Ministre du Commerce et de l'Artisanat
- 15h30-18h30      Rencontres avec l'Ordre des Avocats, Le Barreau, les Magistrats  
  
Délégation de la CE– Les Berges du Lac – TUNIS  
Tél 960 330 / fax 960 302
- 19h00      Cocktail à l'Abou Nawas Tunis offert par le parlement Européen

**Samedi 17 Septembre****Tunis**

- 9h00.      **Monsieur Hatem Ben Salem**  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères  
chargé des affaires européennes
- 10h30      **M. Béchir Tekkari**  
Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme
- 11h45      Conférence de Presse conjointe à l'aéroport

# EUROPEAN PARLIAMENT

## DELEGATION FOR RELATIONS WITH THE MAGHREB COUNTRIES AND THE ARAB MAGHREB UNION (INCLUDING LIBYA)

### 12th Interparliamentary Meeting EP/Túnez

Tunis, Túnez  
14-17 September 2005

#### Members (6)

	<u>Group</u>	<u>Country</u>
Mrs Luisa Fernanda RUDI UDEBA, Chair	EPP-ED	Spain
Mr Alain HUTCHINSON, First Vice-Chair	PES	Belgium
Mr Simon BUSUTILL, Second Vice-Chair	EPP-ED	Malta
Mr John ATTARD-MONTALTO	PES	Malta
Mrs Hélène FLAUTRE	V/ALE	France
Mr Girts KRISTOVSKIS	UEN	Latvia

EPP-ED	Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats
PES	Group of the Party of European Socialists
ALDE	Group of the Alliance of Democrats and Liberals of Europe
Verts/ALE	Group of the Greens/European Free Alliance
UEN	Union for Europe of the Nations Group

#### DG III Staff (2)

Mr Hans-Hermann KRAUS	Administrator
Ms Morag DONALDSON	Administrative Assistant

#### Political group staff (2)

Ms Ance GULBE	Advisor, UEN group
---------------	--------------------

#### Interpreters (5)

Laurent BERNHARD  
Andrew BOLTON  
Inez CARAVIA  
Melpomeni KONSTANTINIDI  
Beatriz LOPEZ EWERT

#### Parliamentary Assistants (2)

Marisol SANTAMARIA CARRILLO	Assistant of the Chairperson of the Maghreb delegation
Chadi SIDHOM	Assistant of the Chairperson of the subcommittee on Human Rights